

Mérignac, le 27 novembre 2007.



Madame BLANC,
Secrétaire du CE

Dassault-Aviation Mérignac

Madame,

La CFDT ayant été interpellée par des salariés au sujet de la « conciergerie », nous vous demandons de bien vouloir diffuser le résultat de votre sondage.

Des salariés nous ont également demandé, pourquoi le CE n'aide pas les parents pour les cantines scolaires.

Nous vous demandons d'étudier une telle aide en :

- tenant compte : du quotient familial,
 de la législation en vigueur,

- l'adaptant aux moyens financiers du CE.

Veuillez agréer, madame le Secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées,

Martine Jourdan
Représentante syndicale CFDT au CE.

Le 18/01/2008

CONCIERGERIE : Lors du bureau élargi de Décembre 2007, vous nous avez répondu que le dépouillement sur la « conciergerie » n'était pas fait. Où en sommes nous aujourd'hui ?.

CANTINE SCOLAIRE : Nous avons fait une étude pour les enfants du primaire (de 3 à 10 ans) qui sont au nombre de 447

Nombre de semaines dans l'année : 52

Nombre de semaines de congés : 17 soit 35 semaines de 4jours.

Ce qui nous fait un total de 140j.

Si le CE propose une aide de 0,30 euros par jour, cela donne une aide de 42 Euros par an
(140j x 0,30 = 42 Euros)

Pour les 447 enfants du primaire, le CE devra budgétiser environ 19 000 euros.

(447 x 42 = 18 774 euros).

Pour ne pas être pénalisé par l'URSSAF, il faudra appliquer le quotient familial.

En gardant le même calcul, pour les 426 enfants du collège (de 11 à 17ans) le CE devra budgétiser environ 22 500 euros.

(426 x 52,5 = 22 365 euros).

Ceci n'est qu'un exemple de calcul, nous vous proposons de commencer par subventionner les primaires.

Veuillez agréer, madame le Secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées,

Martine Jourdan
Représentante syndicale CFDT au CE